



# INFOS PÊCHE N°26 15/10 2021

Lettre de la société de Tence-Montfaucon  
Chenereilles-Le Mas de Tence-St Jeures-Montregard-Roucoules  
1105 Chemin de Bathelane 43190 TENCE TEL : 06 67 82 42 46  
site Internet : aappma-tence-montfaucon.wifeo.com

## **Cher(e)s adherent(e)s bonjour**

Il est temps pour nous de préparer l'assemblée générale électorale du 5 décembre 2021. Vous êtes appelés à élire un nouveau conseil d'administration qui gèrera l'AAPPMA de Tence-Montfaucon pour une durée de 5 ans. Il sera en charge de définir les nouvelles orientations concernant la pêche et sa réglementation, taille légale, plan de réserve, parcours sans tuer, parcours loisirs, lâcher de truites, gestion du plan d'eau de Bathelane, liens avec la fédération départementale et les autres AAPPMA, lien avec l'EPAGE du haut Lignon et le contact avec les élu(e)s.

**Le 19 novembre 2015**, lors de l'élection précédente, une équipe de quatorze membres au conseil d'administration et de trois commissaires aux comptes était constituée pour m'accompagner.

**Gaillard René** Le Chambon/L Vice président **Fabbri Daniel** Tence Trésorier **Grunenwald Régis** Le Chambon/L Secrétaire **Bariol Jean** St Jeures gestion Bathelane **Boulagnon René** Montfaucon **Boulet Gérard** St Etienne **Carlin Jean-François** Tence **Chomat Paul** Tence **Dumas Christian** Tence **Gaston Fabien** Tence Garde AAPPMA **Gibert Médéric** Tence **Lorenzatto Fabrice** Tence **Seyve Yves** Yssingaux **Vialette Jean François** Yssingaux

**COMMISSAIRES AUX COMPTES :** **Hochard Régis** St Just Malmont **Ravel Gérard** Bas en Basset  
**Tricaud Georges** Bas en Basset.

**Il nous a fallu faire face à la mort de Régis Hochard, de Paul Chomat et de René Gaillard. Je salue ici la fidélité à leurs engagements. Jusqu'au bout, malgré la maladie, ils nous ont accompagnés de leur présence.**

Pour des raisons professionnelles ou familiales, certains ont déménagé, d'autres ont démissionné pour des raisons qui leur appartiennent.

**Aujourd'hui, de cette équipe, nous restons cinq.** Personnellement, je me permets de remercier Bariol Jean, Dumas Christian, Fabbri Daniel et Seyve Yves. Ensemble, nous avons honoré les engagements que nous nous étions fixés. Je remercie Gonon Fabien, notre nouveau garde AAPPMA pour sa présence généreuse sur le terrain et lors de nos réunions. Je remercie Jean Daniel pour son investissement dans la gestion du plan d'eau et nettoyages des cours d'eau. Je remercie Gérard Ravel et Jo Tricaud de leur confiance accordée pour notre gestion financière.

Enfin, je remercie ceux qui se sont associés à nous pour la gestion et le bon fonctionnement du plan d'eau. Je pense à Marie Line, à Nathalie, David, Didier, Guy, Jean Pierre et Alain.

David Robin, Nathalie Boisson et Daniel Jean sont prêts à investir l'AAPPMA en devenant membre afin de présenter leur candidature pour intégrer le conseil d'administration.

**Vous pouvez faire acte de candidature. Nous avons besoin de nouvelles personnes pour étoffer l'équipe et participer à la gestion de votre AAPPMA.**

Bariol Georges



## DECLARATION D'ACTE DE CANDIDATURE

A ENVOYER AVANT LE 28 NOVEMBRE

AAPPMA de Tence-Montfaucon

Maison de la pêche 1105 chemin de Bathelane

43190 Tence

NOM.....PRENOM.....

TELEPHONE.....MAIL :.....

ADRESSE.....

COMMUNE.....

JE SUIS CANDIDAT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AAPPMA

OUI NON

JE DESIRE PARTICIPER A LA COMMISSION « LIGNON RUISSEAUX »

OUI NON

JE DESIRE PARTICIPER A LA COMMISSION « BATHELANE – ACCUEIL - GESTION »

OUI NON

JE DESIRE ÊTRE INFORME DES INITIATIVES « NETTOYAGE »

OUI NON

LE.....SIGNATURE :

**EXPRIMEZ VOUS :**

OBSERVATIONS - REFLEXIONS – PROPOSITIONS



**Le mercredi 5 Mai, suite à une longue maladie, Paul Chomat nous a quittés.**

Après une vie politique très investie à St Etienne, Paul s'était installé à Tence à la fin des années 90. L'envie de mettre au service de la collectivité son expérience le dirige vers l'associatif.

Est-ce un souvenir d'enfant à Chamalières sur Loire qui lui fait choisir la pêche ?

Elu président de l'association de pêche et de protection du milieu aquatique de Tence-Montfaucon en 2000, une équipe se forme autour de lui pour mener à bien la mission qu'il s'est donné. Il assure la continuité en associant les membres de l'ancienne équipe au nouveau projet avec respect et compréhension.

D'un syndicat des trois rivières, il œuvre pour transformer une structure inactive. Avec l'appui des Elu(e)s locaux, une antenne du syndicat intercommunal d'aménagement de la Loire et de ses affluents est créée à Tence. Cette structure, dotée de techniciens compétents, mène à bien, des projets environnementaux pour préserver et améliorer notre patrimoine piscicole.

Il accompagne une réflexion et un travail sur l'assainissement et le fonctionnement des stations d'épuration. Il questionne l'approvisionnement en eau afin de le sécuriser pour le bien-être de la population.

Entouré de nombreux bénévoles, il s'investit dans la gestion du plan d'eau de Bathelane. Propriété de la municipalité gérée par la société de pêche, celle-ci se dote d'une structure d'accueil dont profitent aujourd'hui les Tençois. Ce lieu a connu bien des fêtes de la pêche, des moments conviviaux et des rencontres riches et intenses.

Il a contribué à la naissance d'une école de pêche à la mouche pour les enfants. Quelques années plus tard, trois d'entre eux intégreront l'équipe de France jeunes et deviendront champions du monde.

Elu au conseil d'administration de la fédération départementale de pêche, il travaille sur la gestion du loisir pêche au barrage de Lavalette.

**Nous garderons de Paul le souvenir d'une belle personne, celui d'un homme debout, d'un homme vivant soucieux du vivre ensemble. Il aimait partager et permettre autour de lui aux autres de se rencontrer.**



**Régulièrement, nous organisons des matinées nettoyages le long de nos cours d'eau. Vous pouvez y participer.**

Cette photo d'archive date de 2019. A gauche, la présence de Bernard Pabiou, décédé fin 2020.

Il aimait ces moments mis au service de nos cours d'eau. Une pensée pour cet homme que nous apprécions et pour sa famille.

**N'hésitez pas à nous rejoindre.**

**René Gaillard est décédé au mois de Juillet.**



### **Vice président et délégué de notre AAPPMA auprès de la fédération départementale, René incarnait la fidélité.**

Engagé de la 1<sup>ère</sup> heure dans l'équipe qui a apporté du renouveau à notre société de pêche en 2000, sa présence et son humour étaient appréciés de tous. Déterminé, avec sa volonté d'avancer, discret et efficace, il a œuvré sans jamais remettre en cause ses engagements. Les conflits qui émaillent parfois la vie associative n'ont jamais altéré son désir d'aller de l'avant.

Nettoyages de rivières, manifestation au plan d'eau, action envers les enfants dans les écoles ou les centres aérés, réunion pour la gestion de l'eau avec les élus, à la fédération départementale de pêche ou pour les - contrats restauration entretien du Lignon et de ses affluents, il était là.

**Il était de notre devoir de les honorer. Dans le monde de la pêche, ceux-ci ont œuvré pour un bien collectif, pensant souvent aux générations futures, soucieux de leur transmettre une nature préservée et accueillante. L'envie de partager une passion les animait.**

**Il est important, dans nos AAPPMA, que d'autres personnes s'investissent .Il serait dommage de voir ces associations qui veillent sur les cours d'eau disparaître.**

## **Nous avons besoin de vous.....**

### **POLLUTION DE LA SERIGOULE**

La pollution sur le ruisseau de la Sérigoule a généré une mortalité importante de la population piscicole de Gardailhac à l'embouchure du ruisseau des Mazeaux.

La Sérigoule est un bien collectif qui traverse la ville de Tence. La destruction de ce milieu riche en densité piscicole ( 12000 truites à l'hectare répertoriées lors des pêches électriques organisées par la fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques) est totale. Il faudra plusieurs années pour retrouver une population conséquente. L'attachement que nous avons à ce ruisseau pépinière nous a invités à déposer plainte comme AAPPMA auprès de la police de l'eau.

Il n'est pas question pour nous d'un quelconque dédommagement. Il est important de définir les responsabilités de chacun pour éviter à l'avenir un tel drame qui impactera durablement notre territoire. Les responsabilités ne peuvent pas être qu'individuelles. Nous interrogeons les normes de sécurité pour l'installation d'une méthanisation à proximité d'un ruisseau. L'absence d'une zone de rétention et de coupes circuits sur une installation récente (2016) peuvent nous questionner.

**Ce ruisseau, sur la zone impactée, est classé en réserve temporaire pour une durée de 3 ans.**

**Le parcours sans tuer sur le Lignon change de secteur. Des l'ouverture de la pêche 2022, il se situera du pont de Tence à la levée des frères.**

Toute technique de pêche légale est autorisée ; pour la cuillère, un seul hameçon. Les ardillons doivent être écrasés. Cependant, nous préconisons fortement les appâts artificiels.

# ASSEMBLEE GENERALE

## DIMANCHE 5 DECEMBRE 2021

Salle de la gare 43190 Tence

8h30 accueil – café – jus de fruits –

9h Ordre du jour

Rapport moral d'activité

Rapport financier

10h Election du conseil d'administration

**Pause** Ce temps doit permettre au conseil d'administration d'élire son bureau

Président vice président Trésorier vice trésorier Secrétaire

11h Préparation de la saison 2022

12h Clôture moment de rencontre et de convivialité.

Avant le 15 décembre, chaque AAPPMA doit procéder en assemblée générale à l'élection de son conseil d'administration. Celui-ci doit être composé de minimum 7 membres et de maximum 15.

Cette élection se déroule à bulletins secrets, à la majorité des membres actifs présents.

Le nouveau CA se réunit pour élire le président et son bureau d'au moins 4 membres.

Il sera également procédé à l'élection d'un délégué, qui avec le président, représentera l'AAPPMA aux assemblées générales départementales.

Deux vérificateurs aux comptes, en dehors du CA, seront également élus.

L'assemblée doit être sollicitée pour approbation si un membre du conseil d'administration est candidat à celui de la fédération départementale.

Suite à l'assemblée générale, l'agrément de l'élection du président et du trésorier sera demandé à la préfecture.

**Vous pouvez nous joindre par courrier : maison de la pêche 1105 chemin de Bathelane  
- 43190 TENCE**

**Ou par téléphone au : 06 67 82 42 46**





## **Plan d'eau de Bathelane**

Le 3 octobre, l'AAPPMA de Tence-Montfaucon a clôturé la saison de pêche au plan d'eau.

Avec 86 abonnements annuels, 8 cartes saisonnières et 426 cartes journalières, le bilan est positif.

200 enfants ont pu bénéficier d'invitation pour découvrir la pêche souvent en famille.

3 manifestations ont agrémenté avec réussite la saison.

Les contraintes sanitaires nous ont imposé de limiter en nombre les participants. Nous nous en excusons.

Durant la saison, pour le plaisir de tous, 2 tonnes de truites arc en ciel ont alimenté le plan d'eau et fait la joie des pêcheurs.

**L'AAPPMA offre à ses adhérents, détenteurs d'un permis de pêche, la possibilité de pêcher des vifs au plan d'eau pour la pêche aux carnassiers durant la saison hivernale.**

## **Photos marquantes de l'année 2021**

### **Pollution de la sérigoule qui a impacté durablement notre territoire.**





**Equipe de nettoyage lors de nos virées matinales pour les nettoyages de nos cours d'eau**